



## GOLDEN GATE YACHT CLUB

#1 Yacht Road, San Francisco, California USA 94123

### **Rappel des faits au sujet des négociations et de l'action en justice sur la 33<sup>e</sup> America's Cup**

#### **Résumé**

Durant ces sept derniers mois, le Golden Gate Yacht Club (GGYC) notamment s'est fortement impliqué dans une démarche visant à résoudre les problèmes de fond liés au Protocole proposé pour la prochaine America's Cup.

Ces questions sont principalement liées aux avantages sans précédent, ainsi qu'au niveau de contrôle octroyés au Defender. Le GGYC a toujours dit qu'il souhaitait un Protocole comparable à celui utilisé - avec le succès que l'on sait - lors de la précédente America's Cup à Valence. Nous pensons que presque tous les autres compétiteurs de l'America's Cup sont de cet avis. Nous n'avons jamais compris pourquoi le Defender a ressenti le besoin de réécrire les règles de l'America's Cup d'une façon si radicale. Afin d'essayer de trouver une solution aussi rapide que possible, nous avons accepté des compromis importants et fait plusieurs offres de négociations, soutenues par plusieurs challengers.

Dans le cadre des publications associées à ce « Rappel des faits », nous publions notamment une lettre signée par sept challengers – dont deux seulement se sont réinscrits – dans laquelle ils estiment que ce Protocole est une menace pour la survie de l'America's Cup dans sa version moderne. Nous partageons cet avis.

Nous sommes déçus qu'Alinghi ait brutalement mis un terme aux négociations destinées à trouver une solution, mais demeurons déterminés à faire en sorte que l'America's Cup demeure une compétition sportive au sens propre du terme.

#### **Chronologie**

##### **Juillet – août : premières tentatives de remise en question du Protocole**

**5 juillet** : Alinghi accepte le défi du CNEV et introduit un nouveau Protocole. Ce dernier suscite des inquiétudes auprès des syndicats, en raison du contrôle sans précédent sur l'événement qu'il accorde au Defender.

**11 juillet** : Le Golden Gate Yacht Club lance un défi formel à la Société Nautique de Genève, en se basant sur le fait que le CNEV n'est pas un yacht club organisé comme stipulé par le Deed of Gift et en soulignant le fait que le défi du CNEV permet à Alinghi de s'octroyer de façon unilatérale des avantages indus.

**13 juillet** Louis Vuitton, l'un des principaux partenaires de l'America's Cup durant ces vingt-cinq dernières années, se retire de l'événement. Figure emblématique de l'America's Cup et membre du « Hall of Fame » de l'America's Cup, Bruno Troublé confirme publiquement son désaccord avec le nouveau Protocole et confirme son soutien au GGYC.

**16 Juillet** Six syndicats de la précédente America's Cup (Luna Rossa, Mascalzone Latino, Areva Challenge, United Internet Team Germany, Emirates Team New Zealand et BMW ORACLE Racing) écrivent au CNEV pour lui demander d'abandonner son rôle de défi de référence (Challenger of record), affirmant que le Protocole met en péril la survie de l'America's Cup. Ils décrivent ce texte comme « le pire de l'histoire de l'America's Cup ».  
[Lisez ce texte ici.](#)

**19 juillet** : La SNG accepte un défi du Royal Cape Yacht Club, sans prendre acte du défi du 11 juillet par le GGYC.

**20 juillet** : Le Golden Gate Yacht Club engage une procédure judiciaire devant la Cour Suprême de l'Etat de New York, où le Deed of Gift de l'America's Cup est enregistré.

**23 juillet** : La SNG annonce qu'elle rejette le défi du GGYC, en affirmant que le défi du CNEV est valable.

**25 juillet** : Un septième syndicat, Victory Challenge, signe la lettre de protestation du 16 juillet contre le Protocole. De ces sept équipes, seules deux rejoignent officiellement la compétition.

**3 août** : Vincenzo Onorato, de Mascalzone Latino, propose un compromis de Protocole révisé dans le but de remettre l'événement sur les rails. Le GGYC supporte cette initiative. Alinghi rejette cette proposition sans entrer en matière.

**Fin août** : Le magazine Seahorse, dans son éditorial du mois de septembre, affirme que « le Protocole est à tel point unilatéral qu'on pourrait presque croire à une farce. »

### **Septembre : tentative de négociations avec Alinghi.**

**10 septembre** : Suite à la demande du GGYC, la Cour suprême de l'Etat de New York décide d'adopter une procédure accélérée de résolution du conflit. Le jugement se déroulera le 22 octobre.

**15 septembre** : Le GGYC écrit à Alinghi et propose les noms de dix personnalités internationales de premier plan dans le monde du sport en guise de possibles médiateurs. Le GGYC offre la possibilité à Alinghi de faire une contre-proposition. Alinghi ne répond pas à cette proposition.

**18 septembre** : Emirates Team New Zealand propose un médiateur. Le GGYC accepte cette proposition. Alinghi ne répond pas à cette proposition.

**20 septembre** : Alinghi annonce un amendement au Protocole. Ce dernier concerne certaines questions liées au Panel d'arbitrage, mais ne change rien au contrôle d'Alinghi sur l'événement dans tous les autres domaines.

**20 septembre** : Alinghi publie un communiqué de presse dans lequel il prétend avoir « à nouveau » appelé le GGYC à mettre fin au conflit. Deux heures plus tard, il écrit au GGYC afin d'annoncer qu'il refuse la proposition de médiation.

### **Octobre : Progrès en justice et discussions avec les challengers.**

**3 octobre** : Alinghi publie un communiqué de presse dans lequel il laisse entendre qu'il devra peut-être retarder la compétition. Plusieurs challengers se plaignent en privé de ne pas avoir été consultés ou informés au préalable.

**10 octobre** : Alinghi accepte de modifier le déplacement du nouveau bateau, au moins dans le principe, afin de supprimer l'avantage en temps dont il a bénéficié pour développer le design de son voilier. Mais il n'offre pas les moyens de vérifier que cette modification constitue effectivement une remise à niveau. Seules les équipes ayant accepté les termes du Protocole auront l'opportunité de voir les règles de jauge.

**17 octobre** : Le GGYC écrit aux challengers en proposant des propositions de compromis visant neuf points. Le lendemain, les challengers écrivent à Alinghi et affirment que l'on est « incroyablement proches d'un dénouement ».

**19 octobre** : Le GGYC annonce que les derniers points de contention restants seront faciles à résoudre, à la condition que les challengers soient en mesure de garantir au GGYC qu'Alinghi ne dispose plus d'un avantage injuste dans le développement de son bateau. Alinghi ne répond pas.

**22 octobre** : Audition du cas à la Cour suprême de l'Etat de New York, présidée par le juge Cahn.

**23 octobre** : Des représentants d'Alinghi et du GGYC se rencontrent en privé au New York Yacht Club afin d'explorer différentes pistes en vue d'une résolution du conflit. Ils se mettent d'accord sur les neuf compromis proposés par le GGYC, et tiennent compte de propositions complémentaires des challengers. La résolution du conflit est désormais possible.

**25 octobre** : Le GGYC écrit à Alinghi et aux challengers, en détaillant les compromis sur les neuf points conformément aux suggestions des challengers.

**26 octobre** : Le GGYC publie un communiqué de presse confirmant que les derniers points de contention seront faciles à résoudre à la condition qu'Alinghi montre la règle de jauge et que l'équipe américaine acquière ainsi la preuve que cette dernière est juste pour toutes les équipes.

**28 octobre** : Peu après minuit, dimanche matin, Lucien Masméjan, le juriste d'Ernesto Bertarelli, envoie un message affirmant que « puisque nous n'avons pas eu de nouvelles de vous depuis mardi, l'offre de résolution que nous vous avons faite à New York n'est plus valable ».

**31 octobre** : Alinghi révèle la règle de jauge et décide au dernier moment de la rendre publique. Le GGYC entame des recherches visant à s'assurer que cette nouvelle règle ne permet pas au Defender de conserver un avantage injuste.

**1 novembre** : Des représentants du GGYC contactent Alinghi et un autre challenger par téléphone. Ensemble, ils confirment leur accord sur sept des neuf points de contention et parviennent à la conclusion que les deux derniers points seront rapidement résolus. Alinghi s'engage à offrir une réponse au 5 novembre.

**4 novembre** : Le Président et le vice-Président de la Fédération Espagnole de Voile, ainsi que les deux représentants du CNEV, Gerardo Pombo et Manuel Chirivella, annoncent à des journalistes espagnols que le CNEV n'est pas un yacht club mais un ajustement légal créé à la demande des autorités de Valence et qu'ACM leur a demandé de faire ceci en secret.

**5 novembre** : Alinghi ne répond pas au GGYC comme promis le 1<sup>er</sup> novembre, malgré de nombreuses tentatives de joindre Lucien Masméjan.

**7 novembre** : Russell Coutts appelle Lucien Masméjan et lui demande de confirmer si Alinghi souhaite sérieusement résoudre le conflit. Masméjan répond qu'ils le sont, mais

précise que bien qu'ils soient d'accord avec la plupart des neufs modifications proposées, ils ne vont pas accepter de faire des amendements au Protocole mais écrire une lettre d'intention. Sans amendement du Protocole, ces changements n'engageraient en aucune façon Alinghi. Le GGYC propose une réunion, à Genève, destinée à résoudre ce point et à finaliser un accord.

**8 novembre** : Le GGYC continue d'essayer de parvenir à un accord en dehors de la justice, avec le soutien de plusieurs challengers. Le GGYC se demande pourquoi les Règles de la Compétition sont publiées au milieu de ces négociations, l'après-midi du 8 novembre, et s'entend répondre par Lucien Masméjan qu' « elles pourront être amendées si nécessaire ». Le GGYC envoie une proposition de Protocole révisé, faisant suite à la demande de la SNG.

**9 novembre** : Le représentant du GGYC parle avec Lucien Masméjan des ultimes points de contention. Ce dernier dit que les amendements proposés au Protocole semblent bons et qu'il va en parler avec son équipe durant le week-end et appeler lundi 12 novembre. Il invite le GGYC à faire part de ses commentaires et questions au sujet des Règles de la Compétition et propose un meeting à Genève le mardi suivant.

**12 novembre** : Suite à de nombreux efforts pour le contacter durant la journée, Lucien Masméjan appelle à 18h30 pour dire qu'il va organiser, en réponse à la demande du GGYC, une réunion avec les designers et les marins d'Alinghi afin de discuter des questions sportives le soir suivant. Le meeting devra réunir Russell Coutts, Brad Butterworth, Grant Simmer et Tom Schnackenberg.

**13 novembre** : A l'occasion d'un téléphone matinal, Lucien Masméjan confirme que les progrès sont encourageants et accepte de parler, à nouveau, à 14h00 afin d'agender une conférence téléphonique le soir même. Or, il n'appelle pas comme convenu. Le GGYC laisse plusieurs messages avant de recevoir enfin un appel de Lucien Masméjan à 15h45, dans lequel il annonce qu'il est « désolé » et que « la SNG a envoyé une lettre au GGYC annonçant que la décision avait été prise de mettre un terme aux discussions en vue d'une résolution du conflit.

**16 novembre**: La majorité des challengers se rallie au Golden Gate Yacht Club pour inciter Alinghi à accepter une proposition commune couvrant tous les éléments en suspens, afin que l'organisation de l'événement soit maintenue en 2009. Le GGYC confirme qu'il mettra un terme immédiat à l'action en justice à la condition qu'Alinghi accepte cette proposition conjointe.

**16 novembre** : Alinghi rejette la proposition conjointe

**22 novembre** : ACM annonce le report de l'America's Cup.

**27 novembre** : La Cour Suprême de l'Etat de New York donne raison au GGYC et reconnaît son statut de Challenger of Record (challenger de référence). Le GGYC écrit aussitôt à Alinghi, lui proposant de négocier un challenge par consentement mutuel. Alinghi ne répond pas à cette lettre.

### **Décembre – Le GGYC propose de négocier une régates basée sur le principe du consentement mutuel**

**3 décembre** : Le GGYC organise une réunion en compagnie des 14 challengers potentiels, dans un effort commun visant à obtenir des garanties et proposant de disputer une America's Cup conventionnelle. Tous s'engagent à travailler ensemble afin de remettre l'événement sur les rails.

**4 décembre** : Le GGYC, avec le support de plusieurs challengers, soumet une proposition formelle au Defender, pour une 33<sup>e</sup> America's Cup conventionnelle, basée sur un Protocole agréé par consentement mutuel. Alinghi ne répond pas formellement.

**6 décembre** : Le GGYC demande publiquement au Defender de répondre à sa proposition d'entamer d'urgence les discussions. Le porte-parole Tom Ehman annonce que « le temps presse ».

**11 décembre** : N'ayant toujours pas reçu de réponse de la part d'Alinghi, le GGYC demande une nouvelle fois publiquement au Defender de confirmer s'il est prêt à accepter une régata basée sur le principe du consentement mutuel, afin que la planification puisse débuter.

**10 décembre** : Des représentants du Defender et du GGYC se rencontrent à New York. Alinghi présente sa « vision » à long terme de l'événement, qui nécessite des amendements au Deed of Gift, tout en refusant par ailleurs d'entrer en matière au sujet des négociations spécifiques basées sur les récentes propositions du GGYC. Le GGYC rappelle l'urgence qu'il y a à débiter les négociations pour rendre une régata par consentement mutuel possible.

### **Fin décembre 2007 – début janvier 2008: Alinghi/SNG tente de rouvrir le cas. L'action en justice progresse.**

**27 décembre**: Les nouveaux avocats mandatés par Alinghi déposent de nouveau documents censés « compléter et réviser » le cas devant la Cour Suprême de l'Etat de New York.

**29 décembre** : N'ayant pas obtenu de réponse du Defender quant à sa proposition d'entamer des négociations pour une régata basée sur le principe du consentement mutuel, le GGYC annonce que son équipe s'engage formellement en vue d'une régata basée sur les règles originelles du Deed of Gift. Il confirme par ailleurs qu'en cas de victoire dans l'AC 33, le GGYC s'engage à organiser une 34<sup>e</sup> édition conventionnelle, à Valence, en 2011, basée sur des règles justes et transparentes, acceptées par les autres challengers par consentement mutuel.

**14 janvier** : Le Juge Cahn rencontre les juristes des deux camps et planifie une audition pour le 23 janvier, à l'occasion de laquelle il écouterait les nouveaux arguments d'Alinghi / SNG.

**23 janvier** : Le juge Cahn écoute la requête de la SNG visant à revoir sa décision du 27 novembre 2007. Le GGYC estime que la décision du juge Cahn était correcte en tous points et dépose une objection écrite aux arguments de la SNG. Le Juge Cahn offre à Alinghi / ACM un délai au 28 janvier pour répondre à ces documents et précise qu'il jugera prochainement.

Si la motion est acceptée, le cas sera à nouveau ouvert et les deux parties auront l'opportunité de présenter de nouveaux éléments à la Cour à une date ultérieure. Si la motion est rejetée, on peut s'attendre à ce qu'il confirme son ordre en justice, donnant immédiatement ou peu après effet à sa décision du 27 novembre.

### **Note à l'attention des médias :**

*Ce document est une traduction du texte original, rédigé en anglais. En cas de doute, le texte original (anglais) fait foi et force de loi.*

**Dernière mise à jour : le 5 février 2008**

**Pour plus d'informations:**

Bernard Schopfer  
BMW ORACLE Racing  
[Bernard.schopfer@maxcomm.ch](mailto:Bernard.schopfer@maxcomm.ch)  
Office: +41 22 735 55 30  
Mobile: +41 79 332 11 76

Jane Eagleson  
BMW ORACLE Racing  
[Jeagleson@bmworacleracing.com](mailto:Jeagleson@bmworacleracing.com)  
Mobile +34-6202-80742